



## Congolese Action Youth Platform (CAYP)

### Notre Déclaration concernant la situation préoccupante qui prévaut à l'Est de la République Démocratique du Congo

**Chers membres de la communauté internationale, réunis au sein des Nations Unies ;  
Mesdames, Messieurs les Représentants des institutions internationales et régionales ;  
Chers citoyens du monde, réunis au sein de la société civile congolaise, africaine et d'ailleurs,**

En ce jour du 28 janvier 2025, **CAYP** souhaite attirer votre attention sur la situation alarmante qui prévaut à l'Est de la République Démocratique du Congo. En tant que défenseurs des valeurs universelles de paix, de justice et de droits humains, notre association lance un appel à une action urgente face aux récentes tentatives d'occupation orchestrées par les groupes armés du **M23**, soutenus de manière avérée par le gouvernement rwandais. Cela se traduit par une occupation illégale prolongée d'une partie du territoire congolais (**Bunagana**), ainsi que par des attaques récurrentes visant à prendre le contrôle de la ville de **Goma**.

En effet, les violences orchestrées par le **M23**, avec un appui logistique et militaire du Rwanda selon divers rapports des Nations Unies et d'organisations internationales, ont causé des milliers de morts, des déplacements massifs de populations (**plus de 1,5 million de déplacés internes**) et une augmentation des violations des droits humains dans les provinces de l'Est de la **RDC**.

Rappelons que la situation en **RDC** a été qualifiée pour la première fois de menace contre la paix et la sécurité internationales par l'ensemble de la communauté des États dans la **résolution 1234**, adoptée en **1999** par le Conseil de sécurité, lors de la deuxième guerre du Congo. Plus de deux décennies plus tard, le Conseil de sécurité a réaffirmé sa position dans les **résolutions 2556 de décembre 2020** et **2667 de décembre 2022**.

En dépit de toutes les recommandations formulées dans ces différentes résolutions, force est de constater que la **RDC** reste en proie à des cycles récurrents d'agression persistante de la part du **Rwanda**, par le biais du **M23**.

Ainsi, **CAYP** lance un appel :

1. **À la communauté internationale en général**, afin qu'elle se souvienne de son engagement à préserver les générations futures du fléau de la guerre, qu'elle prenne ses responsabilités et qu'elle crée les conditions nécessaires

au maintien de la justice et des obligations nées des traités et autres sources du droit international (**Préambule de la Charte des Nations Unies**). Cela se traduira par :

- Une **condamnation ferme et sans équivoque** des actions du **M23** et du soutien direct du **Rwanda**.
  - La **mise en œuvre de sanctions ciblées** contre les dirigeants du **M23** et les officiels rwandais impliqués dans ce soutien.
2. **À l'Union européenne**, qui se veut être un acteur mondial engagé dans la promotion, la protection et la défense des droits humains tant à l'intérieur de ses frontières qu'à l'échelle internationale. Elle doit mener une politique active et non hypocrite tendant à affaiblir le soutien du **Rwanda** au **M23**. Elle peut :
    - Exercer des **pressions diplomatiques et économiques** pour freiner l'escalade des tensions et exiger la fin du soutien aux groupes armés.
    - **Supprimer l'aide au développement** ou tout soutien financier au profit du **Rwanda** (Cf. **financement octroyé en 2022 et renouvelé en 2024 par l'UE au profit des forces armées rwandaises déployées au Mozambique**).
  3. **À l'Union Africaine**, afin qu'elle mène des actions en vue de la promotion d'un **dialogue régional efficace** sous l'égide d'acteurs neutres et qu'elle soutienne les initiatives de médiation visant à instaurer une paix durable entre les pays de la région des Grands Lacs, tout en veillant à la transparence et à l'équité des processus.
  4. **Au Gouvernement congolais**, afin qu'il assume toutes ses responsabilités pour veiller à **l'intangibilité de son intégrité territoriale**, qu'il mette en place les moyens nécessaires pour assurer son devoir de **protection des populations civiles et de leurs biens**, et qu'il adopte toutes les mesures en vue de **se défendre contre les agressions en cours et futures**.
  5. **À la société civile congolaise et internationale**, il est impératif que vous ne restiez pas spectateurs face à cette tragédie qui compromet les droits fondamentaux de l'homme, tels que **le droit à la vie et à la dignité**. Toute la société civile, au-delà des frontières, doit s'unir pour **dénoncer les violations des droits humains**, appeler à la **justice** et soutenir les **initiatives locales d'aide humanitaire** destinées à aider la population civile.
  6. **Au peuple congolais**, **CAYP** salue la **résilience et le courage** de la population civile vivant à l'Est de la **RDC** face aux épreuves. Elle s'engage à **amplifier leur voix** dans chaque espace possible et à utiliser tous les moyens disponibles pour **exiger justice et réparation**.